

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2026-189

OBJET : Arrêté de circulation, d'interdiction temporaire de circulation, route du Buisson, Ondefontaine, commune déléguée de les Monts d'Aunay (14260)

LE MAIRE DELEGUE DE ONDEFONTAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

VU les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU l'article R.644-2 du Code Pénal ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande présentée par l'entreprise AVODA, 27 allée Vivaldi, 75032 Paris, pour le compte d'ORANGE, pour des travaux de remplacement de poteau télécom, route du Buisson, ONDEFONTAINE, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du 29 juin 2026 au 22 août 2026.

ARRÊTE

- ARTICLE 1 -** Pendant toute la durée des travaux l'entreprise empiètera sur la chaussée. La circulation sera alternée avec mise en place de panneau B15/C18.
- ARTICLE 2 -** L'entreprise AVODA est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.
- ARTICLE 3 -** L'entreprise AVODA est chargée de faire un boitage pour informer les riverains des dates des fins de travaux.
- ARTICLE 4 -** Le positionnement des infrastructures est déterminé par le prestataire, à sa charge de vérifier de l'accord des riverains le cas échéant nécessaire.
- ARTICLE 5 -** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 6 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- L'entreprise AVODA
 - Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
 - Monsieur le Chef du centre de secours des Monts d'Aunay,
 - Monsieur le Responsable de l'Agence Routière,
 - Le responsable des Services Techniques,
 - Monsieur le Président de Pré-Bocage Intercom :
 - Service valorisation, collecte et recyclables
 - Monsieur le Responsable des Bus Verts
 - Monsieur le Responsable des Voyages de l'Odon

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.



Fait à ONDEFONTAINE
Commune déléguée de Les Monts Aunay,
Le 25 juin 2026
Le Maire délégué,
M. MOUROCQ Angélique

